CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

Commission des solidarités

4212 Prévention spécialisée

Association "Orientation Prévention Insertion" (OPI) - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Rapport n° CP/2011/944

Service gestionnaire:

Service de protection de l'enfance

Résumé:

Le présent rapport a pour objet la modification de l'article 2 de la convention d'objectifs et de moyens de l'association OPI (Orientation Prévention Insertion) en vue d'autoriser l'association à intervenir à compter du 1er octobre 2011 sur le quartier du Neuhof, suite à la reprise de l'association ALP qui intervenait sur ce territoire.

L'association OPI, association de prévention spécialisée ayant son siège 2 rue de Sélestat 67100 Strasbourg, habilitée, conventionnée et financée par le Conseil Général, intervient au titre de la prévention spécialisée à Strasbourg sur les quartiers Koenigshoffen, Elsau, Montagne-Verte, Neudorf (secteurs Musau, Port du Rhin), Robertsau (Cité de l'Ill) et à Bischheim (quartier du Guirbaden).

Dès 2010, une réflexion a été menée par l'association ALP (Association Locale de Prévention). Cette association habilitée, conventionnée et financée par le Conseil Général au titre de la prévention spécialisée intervenait à Strasbourg sur le quartier du Neuhof, particulièrement sur le terrain du Polygone et la place de Hautefort et sur le secteur Ziegelwasser comprenant les cités Lyautey, Solignac et Gribeauval.

Cette association de faible taille a engagé depuis 2009 une réflexion sur sa capacité à mobiliser un conseil d'administration réellement en mesure d'assumer les responsabilités légales. Consciente également que du fait de sa petite taille elle ne disposait que de peu de services supports en termes juridique et comptable, lui permettant de répondre de manière satisfaisante aux exigences de la législation.

Aussi, à partir de ce constat, l'association ALP a envisagé début 2010 une recherche de mutualisation voire de reprise. La réflexion a été accompagnée par les services du PAP par une approche constructive et respectueuse des valeurs et des choix associatifs.

C'est dans ce contexte que l'association ALP a convenu de sa reprise par l'association OPI (Orientation Prévention Insertion) à compter du 1^{er} octobre 2011.

Afin de poursuivre l'activité menée jusqu'à présent par l'association ALP, il convient d'étendre l'intervention de l'association OPI sur le quartier du Neuhof.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve l'avenant visant à étendre à compter du 1er octobre 2011 l'intervention de l'association OPI au quartier du NEUHOF particulièrement sur le terrain du Polygone, la place de Hautefort, et sur le secteur Ziegelwasser comprenant les cités Lyautey, Solignac et Gribeauval.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL